



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-20-0601 du 27/02/2020

Délégation de signature du 27 février 2020

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – DIRCOFI EST

Direction spécialisée de contrôle fiscal Est

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de ressources humaines et budgétaires.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-19-0839 du 15/10/2019

L'administratrice générale des finances publiques, chargée de la Direction spécialisée de Contrôle Fiscal Est :

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 fixant le statut particulier des personnels de catégorie A des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, le fonctionnaire responsable d'une direction peut, en matière de gestion de personnels, dans les domaines relevant de sa compétence, déléguer sa signature à des agents A placés sous son autorité,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 4 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 16 mars 2012 relatif aux directions spécialisées de contrôle fiscal de la direction générale des finances publiques et notamment son article 2 ;

Vu le décret du 13 septembre 2017 portant nomination de Mme Françoise PEUCAT, administratrice générale des Finances publiques en qualité de directrice de la Direction spécialisée de Contrôle Fiscal Est :

Décide :

Article 1^{er}

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Florence LEMPÉRIÈRE, administratrice des Finances publiques, directrice adjointe ;
- M. Christophe CARRÉ, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la 5ème Division – Animation du contrôle fiscal, animation interrégionale et affaires juridiques ;
- M. Laurent TOUSSAINT, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la 3ème Division - Animation du contrôle fiscal et pôle pénal interrégional ;
- M. Yann LE SAINT, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la 2ème Division – Animation du contrôle fiscal et programmation ;
- M. Jean-Philippe ANTZORN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la 4ème Division – Missions support et contrôle interne ;
- Mme Christine DEFOSSE, inspectrice principale, responsable de la 1ère Division – Ressources humaines, budgétaires et logistique ;
- Mme Valérie FOUCHER, inspectrice principale, adjointe au responsable de la 2ème Division - Animation du contrôle fiscal et programmation ;
- M. Clément SCHNEIDER, inspecteur principal, adjoint au responsable de la 5ème Division - Animation du contrôle fiscal, animation interrégionale et affaires juridiques ;
- Mme Joëlle AXEL, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable par intérim de la 6ème Division - Affaires particulières, affaires recherche nationale, justice ;

à effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de :

1. Signer seuls, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;
2. Recevoir les crédits des programmes 156 (BOP Central DGFIP -UO CFIP DSCF Est) ; 723 (BOP MBCPRE-UO DSCF 54).

Article 2

Délégation spéciale de signature en matière de dépenses, de recettes et de marchés publics est donnée à :

- Mme Florence LEMPÉRIÈRE, administratrice des Finances publiques, directrice adjointe, pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DIRCOFI Est ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- Mme Christine DEFOSSE, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division des ressources humaines, budgétaires et logistique, pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DIRCOFI Est ainsi qu'en matière de marchés publics ;
- Mme Hélène CARPENTIER, inspectrice des Finances publiques, pour signer tous les actes relatifs à la gestion budgétaire de la DIRCOFI EST, à hauteur de 15 000 € HT.

Par ailleurs, les porteurs de carte ci-après désignés effectuent les achats dans le cadre du circuit interne de décision retenu respectivement au siège de la direction :

- M. Christophe CARRÉ, administrateur des Finances publiques adjoint ;
- Mme Hélène CARPENTIER, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Thomas HUGUENIN, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Noémie NORMANDIN, agente administrative des Finances publiques.

Article 3

Délégation spéciale de signature en matière d'opérations d'inventaire :

Délégation de signature pour signer dans la limite de ses attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière est donnée :

- Mme Florence LEMPÉRIÈRE, administratrice des Finances publiques, directrice adjointe ;
- Mme Christine DEFOSSE, inspectrice principale des Finances publiques ;
- Mme Hélène CARPENTIER, inspectrice des Finances publiques.

Article 4

Délégation spéciale de signature à l'effet de valider, de façon électronique dans le progiciel comptable intégré Chorus pour les programmes budgétaires mentionnés à l'article I, est donnée à :

- Mme Hélène CARPENTIER, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Isabelle HILAIRET, contrôleuse principale des Finances publiques ;
- M. Thomas HUGUENIN, contrôleur 1^{ère} classe des Finances publiques.

Article 5

Délégation spéciale de signature en matière de gestion des ressources humaines à l'effet de signer les actes administratifs et comptables en matière de personnel ainsi que les états liquidatifs ou d'indemnités est donnée à :

- Mme Florence LEMPÉRIÈRE, administratrice des Finances publiques, directrice adjointe ;
- Mme Christine DEFOSSE, inspectrice principale des Finances publiques ;
- Mme Virginie PESAVENTO, inspectrice des Finances publiques.

Article 6

Délégation spéciale de signature pour le rôle de contrôleur-valideur dans chorus DT est donnée à :

- Mme Virginie PESAVENTO, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Fanny STOQUERT, contrôleuse des Finances publiques ;
- M. Didier BERARD, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Noémie NORMANDIN, agente administrative des Finances publiques.

Article 7

La présente décision annule et remplace l'ensemble des précédentes décisions de délégations de signature.

Article 8

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES,

FRANÇOISE PEUCAT